



Acte d'engagement Consommateur/Producteur de Miel

Saison 2018/2019

➤ Entre l'adhérent :

NOM & Prénom :	e-mail :
Adresse :	
Tél. domicile :	Tél. portable :

Qui s'engage à :

- ✓ Régler par avance au producteur sur la période **d'engagement de 12 mois**
- ✓ Trouver un remplaçant en cas de vacances ou exceptionnellement de désistement,
- ✓ Etre solidaire des aléas de la production,
- ✓ **Assurer une permanence au moins 1 fois dans la saison**
- ✓ Participer à la vie de l'association,

Et le producteur de MIEL :

Mathieu CACHAU	
Le Barrail - 47250 COCUMONT	Courriel : mathieu.cachau@orange.fr
05 53 94 32 04	

Qui s'engage à :

- ✓ Effectuer les livraisons selon le rythme prévu de sa production, à raison de 4 fois dans l'année,
- ✓ Echanger et fournir une information fréquente aux adhérents sur les produits,
- ✓ Garantir la fourniture de produits issus de sa propre production,
- ✓ Participer à la vie de l'association.

Il est arrêté les modalités particulières suivantes :**LIVRAISON – DISTRIBUTION**

► **Période de livraison : Mai 2018 à mars 2019**

Lieu : 135 rue Mazarin (ou 114 rue de Saint Genès) – 33000 BORDEAUX

Jour : Mercredi de 19 h 00 à 20 h 00

4 livraisons dans l'année avec un assortiment, à chaque livraison de 3 pots de 500 g de miels d'essences variées (*acacia, mille fleurs de printemps, mille fleurs d'été, miellat de forêt, miel crémeux, miel de tournesol*).

► **TARIF**

18 €/livraison (soit 6 € le pot de 500 g), **soit 72.00 €.**

► **CONDITIONS DE REGLEMENT**

4 chèques de 18 €, par chèque établi à **l'ordre du producteur, Mathieu CACHAU**, (*daté du jour de la signature de l'engagement*) et encaissable au début de chaque mois de livraison,

Une cotisation annuelle de 10 € valable pour tous les contrats, est demandée pour l'adhésion à l'Association « Terre et Sillons ».

N.B. : ce chèque, daté du jour de l'adhésion, est à établir à l'ordre de l'Association « Terre et Sillons ».

► **DATES DE DISTRIBUTION : les mercredis**

23 mai – 26 septembre – 19 décembre 2018 – 27 mars 2019

► **REFERENCES**

Le dit acte d'engagement s'appuie sur la charte de l'association à laquelle les parties s'engagent à se référer durant la période du présent engagement.

Fait à Bordeaux Saint-Genès en 1 exemplaire (1)		le	/	/2018
L'Adhérent		Le Producteur		

(1) exemplaire à remettre signé au producteur

Contacts coordinateur		
Christophe MULLER	cmuller@numericable.fr	06 85 54 57 79



Reçu

De M...

POUR CONFIRMATION DE SON ENGAGEMENT D'ACHAT DE MIEL

Soit 72 €* pour 4 distributions (*TVA comprise)

à M. Mathieu CACHAU

Date et signature :

(la personne relais)